

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00011

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 6 juin 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation a pour but de régulariser la marge de recul latérale droite du bâtiment principal à une distance de 0,9 mètre de la ligne de lot latérale droite.

La réglementation en vigueur

Le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 4.3.2, *Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone*, zone AF-15, que la marge de recul latérale minimale requise est de 5 mètres.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 988 141 du cadastre du Québec, sis au 6561 chemin Warden, dans la zone AF-15.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 6 juin 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 12 mai 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)

Pierre Archambault